

Organisme de formation

UFCV Mulhouse

13 Porte du Miroir – 68100 MULHOUSE

Tél. : 03 88 15 52 35

formationpro-al@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775685621 0125

Lieu de la formation

UFCV MULHOUSE

▶ **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter

Descriptif de la formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur", mention "Loisirs Tous Publics"

Diplôme d'Etat : Arrêtés du 18 avril 2002 ; du 24 février 2003 ; JO du 29 mars 2003 (Annexes au BOJS n°16 du 17 avril 2003) Niveau visé : 4

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203, K1206

Code Certif Info : 93227

N° fiche RNCP : 28557

Code CPF : 237749

Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

Date de début : 15 novembre 2021

Date de fin : 1^{er} septembre 2023

▶ **Enseignement théorique** : 805 heures soit 35 heures par semaine

▶ **Stage en milieu professionnel** : reste du temps et vacances scolaires

▶ **Durée totale de la formation** : 20 mois

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Formation en alternance à temps plein en continu.

▶ **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter

Engagement qualité des formations

▶ Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

▶ Référencement **DataDock**

▶ **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Coûts

Frais d'inscription : 30€

Coût de la formation : 9100€

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Retrait des dossiers de candidature

▶ **Retrait des dossiers** à partir de février 2021

▶ **Clôture des inscriptions** : 18 juin ou 17 septembre 2021

Exigences préalables à l'entrée en formation

- Avoir 18 ans
- Etre titulaire d'un diplôme ou titre de secourisme en cours de validité
- Posséder une expérience d'au moins 200 heures sur 3 mois en animation auprès de publics
- Être titulaire d'un diplôme ou brevet (Bafa, Bac pro services aux personnes, DEAES, DEAMP, etc.)
- Satisfaire aux épreuves d'admission

& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référént handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

Conditions d'admission

Dossier de candidature comprenant :

> Un dossier d'inscription complété,

> Un document synthétique décrivant le parcours du candidat, ses motivations à entrer en formation et ses attentes.

▶ **Lieu** : UFCV MULHOUSE

▶ **Informations collectives** : 14h

• 20 avril • 11 mai • 2 juin • 24 août

▶ **Journée de préparation** : Le 4 et 28 juin 2021

▶ **Sélections** : Le 1^{er} juillet ou 30 septembre 2021

Test écrit (3h) : Synthèse de documents liés au domaine de l'animation. Etude de cas ou réflexion autour d'un sujet d'actualité.

Entretien : Entretien de motivation au regard du parcours et du projet professionnel

Objectifs et contenus de la formation

▶ **Objectifs** :

Permettre aux candidats d'acquérir des compétences pour :

- Encadrer les publics dans tout lieu et toute structure
- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)
- Animer des activités de découverte : activités scientifiques et techniques, activités culturelles, activités d'expression et activités physiques de loisirs
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative

▶ **Contenus** :

- Connaissance des publics, et particulièrement le public enfant et jeune
- Environnement social de l'animation (école, famille, partenaires sociaux et institutionnels)
- Méthodologie de projets, Technique d'animation
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Organisations de manifestations
- Connaissance des dispositifs de financement des projets
- Connaissance de la vie associative
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion administrative et financière
- Gestion d'une équipe
- Médiation, gestion de conflits
- **Direction d'un accueil collectif de mineur**

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

- ▶ Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.
- ▶ L'action de formation dispose :
 - d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
 - d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
 - d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.
- ▶ Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.
- ▶ Au moins une visite en milieu professionnel et une rencontre avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation peuvent être accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRJSCS qui dispose que :

- Les UC1, UC2 et UC3 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- L'UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRJSCS sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Référenciel de certification

Positionnement (70 heures)

Unité Capitalisable 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute sécurité (147 heures)

Unité Capitalisable 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (140 heures)

Unité Capitalisable 3 : Conduire une action dans le champ du «Loisirs Tous Publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM) (273 heures)

Unité Capitalisable 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics » (175 heures)

Équivalences d'unités capitalisables (UC)

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après obtient les unités capitalisables (UC) du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics » suivantes :

Diplômes professionnels	UC 1	UC 2	UC 3 mention loisirs tous publics	UC 4 mention loisirs tous publics
BEATEP* spécialité « activités sociales et vie locale»	X	X	X	X
BEATEP « activités culturelles et d'expression » + BAFD*	X	X	X	X
BEATEP « activités scientifiques et techniques » + BAFD	X	X	X	X
BPJEPS* spécialité « loisirs tous publics »	X	X	X	X
Diplôme d'État de moniteur-éducateur	X	X		
Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale	X	X		
Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale »	X	X		
Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire »				X
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien option « loisirs du jeune et de l'enfant »				X
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien option « loisirs tout public dans des sites et structures d'accueil collectif »				X

Diplômes professionnels	UC 1	UC 2	UC 3 mention loisirs tous publics	UC 4 mention loisirs tous publics
Titre professionnel d'animateur(trice) d'activités touristiques et de loisirs du ministère chargé de l'emploi	X			X
Trois au moins des quatre UC transversales (UC1, UC 2, UC3, UC4) du BPJEPS* en 10 UC	X	X		
UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics »			X	
UC 7 + UC 9 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics »				X
UC5 et UC9 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics »				X

Diplôme non professionnel	UC1	UC2	UC3 mention loisirs tous publics	UC4 mention loisirs tous publics
BAFD* avec une expérience de 28 jours minimum, consécutifs ou non consécutifs, d'accueil de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.			X	

*BEATEP : brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse

*BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

*BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

